

En bref - Un délégué interministériel dédié à l'apprentissage dans les quartiers prioritaires



18/09/2018 | Emilie Zapalski



EMPLOI - FORMATION | POLITIQUE DE LA VILLE

Un **décret** du 17 septembre, publié le 18 septembre au Journal officiel, institue un délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Placé auprès du ministre du Travail, ce délégué va participer aux actions menées par le gouvernement pour orienter les politiques de l'emploi et de développement économique vers les quartiers prioritaires et notamment s'assurer de la mobilisation des ressources pour lever les freins à l'accès à l'apprentissage. Une orientation renforcée dans le cadre de la mobilisation annoncée en mai 2018 par Emmanuel Macron en faveur des quartiers prioritaires. Suite à la remise du rapport Borloo au Premier ministre fin avril, le président de la République avait ainsi annoncé un ensemble d'engagements en faveur de ces quartiers, dont un accès des jeunes de banlieue à l'apprentissage et le développement de centres de formation d'apprentis (CFA) dans ou à proximité des quartiers. Ce nouveau délégué - qui sera nommé par décret sur proposition de la ministre du Travail - devra notamment initier des coopérations avec les différents acteurs territoriaux, en particulier les missions locales, en lien avec les élus locaux. Le délégué devra aussi assurer une meilleure connaissance des besoins des entreprises auprès des habitants des quartiers et mobiliser les moyens pour préparer ces personnes aux attentes des employeurs potentiels. Il sera enfin chargé de promouvoir des événements permettant la rencontre entre les acteurs économiques et les publics éloignés de l'emploi qui résident dans les quartiers prioritaires.